

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
 0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRES. GEX
 10 PL GAMBETTA BP 429 01174 GEX CEDEX
 Tél : 04 50 41 51 03
 • Sur le montant de votre impôt :
 CDIF NANTUA SECT.NANTUA EST 8 RUE DES MONTS D'AIN
 BOITE POSTALE 8 01130 NANTUA
 Tél : 04 74 75 97 48

*(Service 0,06 €/min + prix appel)



Département : 010 AIN

Commune : 354 ST-GENIS-POUILLY

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2017	13,08 %	%	2,35 %	13,97 %	0,178 %	%	%		
Taux 2018	13,08 %	%	2,35 %	13,97 %	0,174 %	%	%		
Propriétés bâties									
Adresse	4 RUE LAFAYETTE								
Base ①	2131		2131	2131	2131				
Cotisation	279		50	298	4			631	
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017	275		49	294	4				
2018	279		50	298	4			631	
Variation	+1,45 %	%	+2,04 %	+1,36 %	0 %	%	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties									
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »						Droit proportionnel :			
Base « Collectivité »						Droit fixe :			
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				19
					Dégrèvement « Habitation principale »				
					Dégrèvement JA « État »				
					Dégrèvement JA « Collectivité »				
Références administratives : 010 51 022 014 354 354 T A					Montant de votre impôt :			650	